

Extrait du registre des délibérations		
Délibération – Comité syndical du 03 décembre 2024		
CONSEILLERS SYNDICAUX : EN EXERCICE : 21 PRESENTS : 14 VOTANTS : 14 QUORUM GEMAPI : 10	PRESENTS UMBERTO DIMASTROMATTEO, BERENICE LACOMBE-SPADOTTO, GHISLAINE JOLY, RAPHAEL THEVENON, COLETTE GONTHARET, CHRISTIAN FRISON-ROCHE, RAYMOND COMBAZ, FRANÇOISE VIGUET-CARRIN, SEBASTIEN VIOLI, FRANÇOIS RIEU, DANIEL DUPRE, PIERRE BESSY, PHILIPPE ROISINE, PHILIPPE PRUD'HOMME, EXCUSES : CHRISTOPHE BOUGAULT-GROSSET, FREDERIC REY, CHRISTIAN EXCOFFON, MIKE ROUSSEAU, LAURENT SOCQUET, JEAN-PIERRE CHATELLARD, PIERRETTE MORAND, JEAN MICHEL DEROBERT, SEBASTIEN SCHERMA POUVOIRS : CHRISTOPHE BOUGAULT-GROSSET AYANT DONNE POUVOIR A PIERRE BESSY ABSENTS : FRANCK PACCARD, SEBASTIEN SCHERMA CARTE GEMAPI : PHILIPPE PRUD'HOMME NE PREND PAS PART AU VOTE (QUORUM A 10)	VOTES : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSENTIONS : 0
DATE DE LA CONVOCATION : 27/11/24		

Secrétaire de séance : Françoise VIGUET-CARRIN
Rapporteur : Raymond COMBAZ
Délibération n°24-48

Objet : GEMAPI – Demande de subventions relative à l'étude de faisabilité d'aménagement du cône de déjection des Palisses à Villard-sur-Doron

Considérant le dossier de la phase d'études préalables (PEP) au programme d'action de prévention des inondations (PAPI) Arly, validé par le Préfet de la Savoie en date du 24 mars 2023,

Considérant la mise en œuvre de l'action 6.12 du PEP PAPI,

Le Nant des Palisses draine le versant sud du Mont Bisanne dans le Beaufortain et conflue avec le Doron à l'altitude 650 m. De nombreux enjeux se situent sur son cône de déjection.

Le Nant des Palisses ne dispose d'aucune zone de régulation sur son cône de déjection. Des vestiges de laves torrentielles en amont immédiat des enjeux témoignent d'une forte activité passée qui pourrait être amenée à se reproduire en cas de réactivation de glissements de terrain sur la partie amont.

L'objectif de cette étude est :

- d'analyser les aléas et les apports solides potentiels sur le cône de déjection.
- de déterminer la vulnérabilité des enjeux en cas d'apports massifs.
- de proposer les aménagements nécessaires pour sécuriser les enjeux situés sur le cône de déjection

Les ouvrages actuellement présents sur le cône ne sont pas suffisants pour faire face à une lave torrentielle. Cette étude prendra en compte les ouvrages présentant une configuration digne sur le cône de déjection.

